

REGLEMENT DU CONCOURS PLEIN VENT

Plein Vent Voyages, société anonyme au capital de 156 362,40 Euros, immatriculée au Registre des Sociétés et Commerces sous le numéro B 305 915 068, dont le siège social est situé 146 bis Avenue du Maréchal Juin – BP 131 – 06703 Saint Laurent du Var Cedex organise sur le site www.pleinvent-voyages.com un grand jeu concours gratuit sans obligation d'achat qui aura lieu du 07 Juillet au 31 Août 2010.

Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure remplissant les conditions de participation.

Règlement du concours :

Le tirage du sort aura lieu le 31/08/2010 en présence de Maître Zonino, huissier de justice.

Les dotations sont constituées de 1 voyage pour deux personnes d'une valeur unitaire maximale de 499 € ttc.

La présentation du voyage au départ le 19/09/2010 de Marseille, Lyon à destination de la Grèce pour un séjour à l'hôtel-club Long Beach *** en all inclusive est décrite à titre d'exemple de la programmation.

<http://www.pleinvent-voyages.com/catalog/promotions-sejour-grece-hotel-long-beach-depart-marseille-lyon-mulhouse-nantes-toulouse.fra.html>

Le séjour comprend :

- le vol aller-retour du 19/09 au 26/09
- le logement en hôtel *** (base chambre double),
- la formule all inclusive
- les taxes et redevances aéroportuaires.

Le séjour ne comprend pas :

- les frais de pré-post acheminement depuis le domicile du gagnant jusqu'à l'aéroport,
- les dépenses personnelles,
- les éventuels frais de visas.

La dotation offerte ne peut en aucun cas donner lieu à la remise de sa contre-valeur en argent ni à son échange ou

remplacement par une autre dotation de quelque valeur que ce soit en dehors des conditions énoncées plus haut.

Plein Vent Voyages décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir pendant la durée

de jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation.

Les dotations seront acceptées telles qu'elles sont annoncées. Elles ne pourront être ni échangées, ni reprises, ni

faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier. Aucun changement de date pour quelque

raison que ce soit ne pourra être demandé à Plein Vent Voyages en dehors des présentes conditions.

Les gagnants doivent remplir toutes les conditions douanières de sortie du territoire français et d'entrée sur le territoire étranger.

Le tirage au sort sera effectué à partir de la base (constituée par l'ensemble des bons de participations) par Maître

Zonino, huissier de justice à Saint Laurent du Var.

Le gagnant sera averti par mail dans les 24 heures après le tirage au sort à l'adresse indiqué dans le bulletin d'inscription et devra se manifester par voie électronique dans un délai de 24 heures, il pourra choisir le voyage et la date de départ uniquement en fonction des éléments proposés par le concours.

Dans le cas où le gagnant ne se manifesterait pas dans les 24 heures, il ne pourra être déclaré gagnant et Plein Vent se réserve la faculté de disposer de sa dotation à sa convenance et notamment de l'attribuer à un gagnant suppléant désigné lors du tirage au sort.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et les limites des réseaux et

des services de communications électroniques notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, les problèmes liés à l'encombrement du réseau, les risques

de contamination par des éventuels virus circulant sur les réseaux.

Plein Vent Voyages ne garantit pas que le jeu fonctionne sans interruption, défaillance, ou sans dysfonctionnement, ni l'absence d'erreurs informatiques ou autres, ni que les défauts constatés seront corrigés,

ce que le participant reconnaît expressément.

Plein Vent Voyages ne pourra être tenu responsable notamment en cas d'erreurs, d'omissions, imperfections,

interruptions, effacements, délais de transmission, défaillances du jeu, ou si les participants ne parviennent pas à accéder ou à participer au jeu, si les données relatives aux participants ne parvenaient pas à l'organisateur, sont illisibles ou impossibles à traiter.

Plein Vent Voyages ne saurait de la même manière être tenues responsables de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de

toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale ainsi que d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation.

Il est rappelé que pour participer au jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et

sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à

l'acheminement des dotations. Ces informations sont destinées aux sociétés organisatrices ou à leurs prestataires

techniques et pourront être transmises à un prestataire assurant l'envoi des dotations.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 "Informatique et Liberté" vous disposez, sur demande écrite à adresser

à Plein Vent Voyages, Service Internet 146, avenue Maréchal Juin, BP 131, St Laurent du Var, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives vous concernant.

La tentative de fraude ou de tricherie démontrée d'un participant, par la création de fausses identités entraînera

son éviction automatique du concours.

Plein Vent voyages ne saurait être tenu responsable si. Pour des raisons indépendantes de leur volonté, le jeu devait être écourté, prorogé, modifié ou annulé. Toutes modifications, substantielles ou non, au présent règlement peuvent éventuellement être apportées pendant le déroulement du jeu, lesquelles modifications seront

apportées à la connaissance des participants.

Plein Vent Voyages se réserve également le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du jeu, s'il leur apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme ou de quelque

origine que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu. Il se réserve encore le droit d'exclure de la participation au présent jeu toute personne troublant le bon déroulement du jeu et de poursuivre judiciairement

quiconque aurait triché, fraudé ou même simplement troublé les opérations décrites au présent règlement ou aurait tenté de la faire. Un gagnant qui aurait triché ou tenté de tricher sera de plein droit déchu de son droit à obtenir la dotation.

La seule participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des instructions figurant sur tout supports présentant le jeu et l'arbitrage en dernier ressort de Plein Vent Voyages pour toutes contestations relatives à l'interprétation et à l'application du présent règlement ; aucune contestation ne sera plus

recevable 60 jours après la clôture du jeu.

Les éventuelles réclamations concernant la mise à disposition des dotations ne pourront consister en une contrepartie financière et/ou équivalent financier.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour tout litige, les tribunaux français seront compétents.

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composants le jeu sont strictement interdites. Tous les noms de produits ou marques appartiennent à leurs propriétaires.

Le présent règlement est déposé à l'étude de Maître Zonino, 184 Avenue Paul Cézanne 06700 Saint Laurent du Var.

Une copie écrite de ce règlement est adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse

électronique suivante : infores@pleinvent.com.

Conditions de participation :

Le jeu figurera dans une page ou un encart dédié sur le site internet de PLEIN VENT VOYAGES accessible à www.pleinvent-voyages.com du 07/07/2010 ou 31/08/2010. Les participants seront invités à participer au jeu en

remplissant et en envoyant un formulaire en ligne comprenant leurs noms, prénoms, adresse portable et adresse

électronique. L'envoi du formulaire complété permettra au participant d'être intégré dans la base à partir de laquelle sera effectué le tirage au sort du gagnant.

Une seule participation au jeu est prise en compte par participant telle que décrite à la présente, Plein Vent Voyages se réserve le droit d'annuler les participants multiples en ne prenant en compte que la première participation.

Chaque inscription d'un participant (même nom, même adresse électronique) correspond à un enregistrement sur

les serveurs informatiques de Plein Vent Voyages ou de ses partenaires.

Pour multiplier leurs chances, les participants peuvent remplir un second formulaire leur permettant d'inscrire les

adresses électroniques de personnes de leur connaissance. Chaque adresse inscrite permettra au participant qui la fournie d'obtenir une chance supplémentaire d'être tiré au sort. Ces adresses électroniques seront uniquement exploitées afin d'envoyer un courrier permettant à leur destinataire de participer au jeu. Ne seront pas prises en considération les participations dont les coordonnées sont incomplètes, celles adressées en nombre, celles adressées après les délais, celles ne respectant pas les formes ci-dessus ou celles contraires aux dispositions du présent règlement.

Les participants doivent autoriser toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toutes indications d'identité ou d'adresse fausses entraînent la disqualification du participant.

Les inscriptions ne peuvent se faire que par voie électronique, et sont strictement nominatives (un seul nom et adresse). Les éventuels pseudos d'adresses erronées, à caractère illicite, insultant, contraire aux bonnes moeurs, racistes ou xénophobes ne seront pas pris en compte.

Sont exclus du concours les salariés et représentants de la société organisatrice, les partenaires ainsi que les membres de leur famille.